



Droit de Naître

Immigration et avortement : stop au grand remplacement !

Sommaire

Immigration et avortement : stop au grand remplacement !
pages 1, 2 et 3

PMA : Droit de Naître défend l'intérêt de l'enfant
pages 2 et 3

Pays-Bas : la digue de l'avortement va-t-elle sauter ?
page 4

Bougie por la vie 2018
page 4

Etats-Unis, Pologne : la cause des enfants à naître progresse
page 5

Un archevêque pro-vie pour Paris ?
page 6

Le Courrier des amis de Droit de Naître.
page 6

Mgr Luc Ravel, archevêque de Strasbourg, a tiré la sonnette d'alarme cet été dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* : « Les croyants musulmans savent très bien que leur fécondité est telle qu'aujourd'hui, comment ils appellent ça ?... le Grand Remplacement, ils vous le disent de façon très calme, très positive, 'mais de toute façon, un jour tout ça, ça sera à nous...' ».

La mise en garde de Mgr Ravel est hélas parfaitement justifiée : la population musulmane augmente fortement en France alors que notre pays supprime massivement ses propres enfants. D'après l'Insee, la fécondité des femmes nées en Algérie résidant en France est ainsi de 3,5 enfants par femme ; celles du Maroc ou de Tunisie de 3,3 et celles de Turquie de 2,9, alors qu'elle est seulement de 1,9 pour

la moyenne nationale. Mohammed est le premier prénom en Seine-Saint-Denis et le sixième dans les Bouches-du-Rhône, toujours selon l'Insee. Et comme si cela n'était pas suffisant, la France continue d'accueillir en masse des immigrés Maghrébins, Turcs et Syriens, dont l'immense majorité est bien sûr musulmane. D'après le Ministère de l'Intérieur, la France a délivré 227 500 titres de séjour en 2016, soit une ville comme Lille. Or, la même année, 211.900 petits Français n'ont pas vu le jour à cause de l'« IVG », selon le jargon employé par le service statistique des ministères sociaux.

Les chiffres sont donc sans appel : notre pays est face à une substitution de population. Le phénomène est d'ailleurs extrêmement rapide. L'éco-

(suite page 2)



(suite de la page 1)



nomiste français Charles Gave prévoit que la population française sera majoritairement musulmane d'ici 2057, une estimation qui ne prend même pas en compte l'arrivée de nouveaux migrants ! Cela est d'autant plus inquiétant que si certains musulmans aiment sans doute sincèrement notre pays, d'autres, hélas, haïssent ouvertement la France et ses racines chrétiennes. Selon un sondage réalisé pour l'Institut Montaigne en 2016, 29% des musulmans résidant en France considèrent que la loi islamique est plus importante que celle de la République, et 16% des « Français » afficheraient leur soutien à l'Etat Islamique selon une enquête de l'Institut britannique ICM dont s'est fait écho le magazine *Newsweek* en août 2014.

Bien sûr, l'on cache ces chiffres au JT et les statistiques ethniques sont interdites en France. Mais il suffit de creuser un peu pour voir qu'un grand remplacement est effectivement en cours. Dans un entretien accordé au journal *Présent*, Jean-Yves Le Gallou donne une estimation des naissances extra-européennes en France grâce aux statistiques de dépistage de la drépanocytose, une maladie rare qui peut affecter les enfants non-européens. D'après ces statistiques, 21% des naissances n'étaient pas européennes en France en 2001, 37% des naissances ne l'étaient pas davantage en 2015 et 66% ne l'étaient pas en Ile-de-France. Au même moment, nous l'avons vu, près d'une grossesse sur quatre se termine par un avortement en France.

Ce phénomène suicidaire qui rappelle la chute de l'Empire romain, lui aussi en proie à une grave crise

PMA : Droit de Naître défend l'intérêt de l'enfant



Une menace terrible et d'un nouveau genre pèse sur les enfants à naître. Le 12 septembre 2017, Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, a fait part de son projet d'autoriser la « Procréation Médicalement Assistée » (PMA) pour les lesbiennes et les femmes seules.

Ce nouveau « droit » permettrait à deux femmes vivant en couple d'exiger une intervention médicale – insémination artificielle ou « bébé éprouvette » - afin que l'une d'entre elles devienne mère et que l'autre - en tant que conjointe de la

première – soit reconnue à son tour comme parent ! L'enfant aura alors « deux » mamans mais pas de papa puisque ce dernier est un donneur de sperme dont il ne connaîtra jamais l'identité, un tel don étant anonyme. Dès la conception un enfant pourrait donc être privé de son père en toute légalité !

En fait, la PMA pour les lesbiennes est le revers du slogan « un enfant si je veux, quand je veux » qui a été utilisé pour exiger le droit à l'avortement. « Si je ne veux pas d'un enfant, je le supprime et si j'en veux un alors que mon comportement ne me le permet pas, c'est à la médecine de me le donner et tant pis pour le petit s'il n'a pas de papa », voilà le raisonnement des féministes. C'est le triomphe de l'égoïsme pur ! Et qui financerait une telle chose ? Très probablement le contribuable puisque, tout comme

démographique, a commencé sous Giscard d'Estaing, lequel a fait voter successivement l'avortement légal et le regroupement familial. Depuis lors, l'avortement est non seulement légalisé mais encouragé et même promu par l'Etat, lequel autorise depuis peu la publicité pour cette pratique, comme s'il s'agissait de s'offrir des vacances aux Antilles ! Remboursement illimité de l'avortement par la Sécurité sociale, financement du lobby de l'avortement, propagande militante dans les écoles, mensonges sur les conséquences psychologiques de cet acte, pressions sur les médecins, tout est fait pour que la France soit et reste la championne d'Europe du nombre d'avortements !

Sans un sursaut de l'opinion publique, la population, la culture, et l'âme de notre pays risquent donc de disparaître. Nos églises deviendront des mosquées et nos petites

filles seront obligées de porter le foulard islamique...

Ne pouvant se résoudre à une telle tragédie, Droit de Naître a décidé d'agir en lançant une enquête nationale dont le but est de donner enfin la parole au peuple français sur cette problématique si importante pour son avenir.

Les résultats de cette grande consultation populaire qui s'échelonne sur plusieurs mois seront communiqués au public par voie de presse et sur le site internet de Droit de Naître. Il sera alors impossible pour ceux qui nous gouvernent de nier que leurs choix politiques sont en contradiction avec la volonté de l'immense majorité du peuple français. ■



N°Vert 0 800 880 521

l'avortement, la PMA est prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale !

Fort heureusement, les Français désapprouvent ce projet gouvernemental. D'après un sondage Opinion Way, 71% de nos compatriotes estiment que l'Etat doit garantir aux enfants nés par PMA le droit d'avoir un père et une mère.

Tout porte à croire que, si Mme Schiappa se moque de la volonté populaire, c'est parce qu'elle est plus préoccupée de plaire aux organisations féministes les plus radicales, à commencer par le Planning familial. Dès sa nomination en mai, elle avait ainsi manifesté son désir de travailler avec cette association dont le but est de banaliser l'avortement.

Le Planning milite aussi depuis des années pour l'extension de la PMA aux couples lesbiens. Il s'est

bien sûr réjoui de l'annonce faite par Mme Schiappa, précisant que la PMA « s'inscrit dans un continuum de droits sexuels fondamentaux, qui permet aux femmes de décider librement si, quand et avec qui avoir un enfant ».

Comme d'habitude l'intérêt de l'enfant n'est hélas jamais cité, ni a fortiori pris en compte. Comme il ne peut s'exprimer, il est tenu pour rien. N'est-ce pas la pire des injustices ? Les Français doivent se mobiliser pour empêcher cela.

C'est pourquoi Droit de Naître et ses sympathisants ont envoyé des milliers de cartons rouges au Ministre, exigeant d'elle qu'elle renonce à son ignoble projet. Non ! La France n'a pas à devenir une fabrique d'orphelins pour satisfaire les caprices d'adultes qui n'assument pas leur comportement ! ■





Pays-Bas : la digue de l'avortement va-t-elle sauter ?

Les Pays-Bas sont réputés pour être l'un des principaux bastions de la culture de mort en Europe. Non seulement l'avortement y est légal jusqu'à la 22ème semaine de grossesse depuis le début des années 1980 mais ce fut aussi le premier pays au monde à légaliser l'euthanasie et ce dès 2001. Cette loi est tellement permissive que même les mineurs peuvent en « bénéficier »...

Par ailleurs, certains Bataves n'hésitent pas à faire preuve d'un prosélytisme mortifère puisque l'association néerlandaise « Women on Waves », littéralement « Femmes sur les vagues », s'est donnée pour mission depuis près de 20 ans d'exporter l'avortement dans le monde entier via son bateau-avortoir qui sévit au large des Etats prohibant le meurtre des enfants à naître.

D'un tel pays peut-il sortir quelque chose de bon pour la cause de la vie ? La réponse semble évidemment « non ». Et pourtant...

Comme dans l'Amérique des années 1970, un bourgeon pro-vie pousse sous la neige. Chaque année, en décembre, des milliers de Néerlandais bravent le froid afin de protester publiquement contre l'avortement lors de la « Mars voor het Leven », marche pour la vie

dans la langue de Vondel. En 2017, l'évènement a réuni pas moins de 10 000 participants ce qui représente un chiffre très important pour ce petit pays peu coutumier des manifestations de rue.

Les premières fuites apparaissent donc dans la digue de l'avortement aux Pays-Bas et, si celle-ci finit par sauter, la surprise serait telle que la culture de mort pourrait prendre l'eau dans toute l'Europe. ■



Bougie pour la Vie 2018

Le 28 décembre dernier, fête des Saints Innocents, une délégation de pèlerins de *Droit de Naître* s'est rassemblée devant la Grotte de Lourdes et a déposé et allumé ce grand cierge. Ces pèlerins ont demandé à la Sainte Vierge de toucher le cœur des mères tentées par l'avortement pour qu'elles fassent le choix de garder leurs bébés.





Etats-Unis, Pologne : la cause des enfants à naître progresse

Contrairement à ce que tentent de faire croire les partisans de la culture de mort, l'avortement n'est pas une fatalité. Depuis plusieurs années l'on constate que les jeunes générations refusent de suivre aveuglement leurs aînés soixante-huitards quand il s'agit de légitimer le meurtre d'un enfant à naître.

Ce phénomène s'impose même comme une évidence aux Etats-Unis. Au milieu des années 1970, alors que l'avortement venait d'être légalisé dans le pays, les opposants à cette pratique étaient peu nombreux outre-Atlantique. Loin de se décourager, ils ont vaillamment commencé à se donner rendez-vous chaque année dans la capitale fédérale afin de marcher pour la vie. Depuis, la *March for Life* de Washington DC n'a cessé de croître et est devenue la plus grande manifestation politique et sociale de l'année aux Etats-Unis, avec en moyenne un million de participants si l'on additionne les participants aux mêmes marches, dans d'autres grandes villes, le même jour.

La persévérance des premiers opposants à l'avortement a donc porté ses fruits et aujourd'hui le mouvement pro-life est incontournable pour quiconque souhaite briguer un mandat politique. En novembre 2016, la défaite de la campagne de route du *Planning familial*, Hillary Clinton, a été un échec cuisant pour le camp pro-choice, c'est-à-dire pro-avortement.

Cette bonne nouvelle a d'ailleurs été suivie par d'autres puisque l'administration Trump s'affiche comme la plus pro-vie de l'histoire des Etats-Unis. Le Président Trump a notamment dénoncé, à la tribune de l'ONU, l'avortement comme ne pouvant être un moyen de planification familiale et logiquement, dès sa prise de fonction, a renoué avec la politique, dite de Mexico, qui prive de subsides fédéraux les organisations non gouvernementales internationales promouvant l'avortement. Le 45ème président des Etats-Unis a également annoncé qu'il allait très prochainement nommer un juge pro-vie à la Cour suprême ce qui permet d'espérer un renversement de la jurisprudence *Roe vs Wade* qui impose l'avortement à tout le pays.

Le vice-président, Mike Pence, a, quant à lui, participé à la *March for Life* en janvier 2017 et y a pris la parole envoyant un message d'encouragement aux participants. Soyons certains que toutes ces avancées n'auraient pas été possibles sans une pression constante de l'opinion publique américaine en faveur des enfants à naître.

Plus proche de chez nous, en Pologne, se déroule un phénomène similaire, ce qui n'a pas manqué de susciter l'ire du Conseil de l'Europe, inféodé au lobby de l'avortement. Le 30 novembre 2017, une proposition soutenue par plus 830 000 Polonais a ainsi été déposée au Parlement à Varsovie afin de supprimer le droit de tuer les enfants à naître souffrant d'une malformation. Soutenue par le Président de la République, Andrzej Duda, et par le Premier Ministre, Beata Szydlo, cette proposition mettrait fin, si elle devenait loi, à l'avortement eugéniste et rapprocherait encore un peu plus la Pologne de l'avortement zéro. ■

« Les Nouvelles de Droit de Naître »
est une publication de
l'Association *Droit de Naître*.
ISSN : 1283-699
Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Georges Martin
Edité par Droit de Naître, association loi 1901,
constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.
N. SIRET : 407 650 175 00034
Siège social : 39 av. Pasteur – 92400 Courbevoie
Tél. : 0 800 880 521 – Fax : 01 47 68 84 79
E-mail : contact@droitdenaitre.org
Site : www.droitdenaitre.org
Flashage-impression :
GEIE Européenne de Médias
ZI St-Arnoult 28170 Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798



Mme F.J. des Trois Châteaux (39) apporte un magnifique témoignage :

« Il y a quelques mois une voisine de notre fille, ayant déjà une petite-fille de 3 ans est enceinte. Un jour, elle revient d'un contrôle pré-natal et confie à notre fille : 'Mon bébé a des malformations et les médecins me conseillent d'avorter...' Il s'agit d'un syndrome comportant plusieurs malformations confirmées par les divers examens (échographies).

« Notre fille, secondée par ses deux bouts de choux (6 et 8 ans) propose et entreprend de prier avec sa petite voisine (et sa petite de 3 ans) avant de prendre une décision...

« Résultat des courses : au bout des 9 mois révolus de grossesse naît une jolie petite fille de 3.500 kg et 53 cm, tout à fait normale, sans aucune malformation (cœur et reins normaux, membres normaux, etc.). Les médecins avaient pourtant prédit une opération avec hospitalisation assez longue dès la naissance !

« Aussi jugez de l'étonnement de notre fille, lorsque trois jours après la naissance, cette jeune maman sonne à la porte avec son bébé dans les bras ! Rien n'est impossible à Dieu ! »

►► **« Il n'y a plus de morale... »**

« Dans la nature on n'a plus le droit de tuer telle ou telle espèce, on nous fait des procès. Alors que l'on tue les enfants dans le ventre des mères à grand renfort du remboursement par la Sécurité Sociale, ça me donne la nausée, il n'y a plus de morale et les consciences sont pourries. » **M. B.V de Luce-nay les Aix (58)**

►► **« Cette chance n'est pas laissée à un fœtus »**

« Je suis médecin (...) Je me demande simplement pourquoi, dans notre pays, il est permis de commettre un infanticide (le meurtre d'un enfant en gestation) jusqu'à 12 semaines de sa vie mais que cela devient illégal ensuite ! (...) Le 'droit de disposer de son corps', revendiqué par les adeptes de l'avortement, est en réalité celui de pouvoir tuer sans risque un être sans défense, le fœtus, le bébé, qui croît en elles. Pourtant, même en guerre, pendant lesquelles lutter contre l'ennemi est un devoir, son assassinat n'est pas inéluctable : on soigne les ennemis blessés (on ne les achève pas) et il est fait des prisonniers. Cette chance n'est pas laissée à un fœtus. (...) » **Dr Y.M. d'Equedreville (50)**

Photo: lbex73 - commons.wikimedia.org



Un archevêque pro-vie pour Paris ?

Paris a un nouvel archevêque. Mgr Aupetit, ancien évêque de Nanterre, vient de succéder au Cardinal Vingt-Trois. Le nouveau successeur de saint Denis suscite légitimement de nombreux espoirs parmi les défenseurs des enfants à naître, alors que se termine l'épiscopat de Mgr Vingt-Trois, lequel fut malheureusement très discret sur ces questions.

Médecin de formation, Mgr Aupetit, qui a donc prêté le serment d'Hippocrate, ne peut qu'être sensible à la perversion actuelle de sa profession d'origine. Dans le mensuel La Nef de février 2017, il n'a pas hésité à faire, fort à propos, le parallèle entre le régime nazi et les dérives que nous connaissons en matière de bioéthique, rappelant la nécessité de la clause de conscience et l'obligation pour les médecins d'y recourir quand la morale l'exige :

« L'objection de conscience est un droit, c'est même un devoir. En effet, le second procès de Nuremberg intenté aux médecins nazis a condamné ces derniers qui se réfugiaient derrière leur devoir d'obéissance, au motif de n'avoir pas pratiqué l'objection de conscience qu'ils auraient dû faire valoir, connaissant les programmes d'extermination qui leur étaient imposés. Ceci nous a donné le 'principe de Nuremberg' qui s'énonce ainsi : 'Le fait d'avoir agi sur ordre de son gouvernement ou celui d'un supérieur hiérarchique ne dégage pas la responsabilité de l'agent s'il a eu moralement la faculté de choisir.' »

Mgr Aupetit a aussi exprimé à plusieurs reprises son soutien à la Marche pour la Vie, l'un des plus importants événements pro-vie de l'année dans notre pays. Le verra-t-on à cette occasion dans les rues de Paris le 21 janvier prochain, au milieu de son troupeau ? C'est ce qu'espèrent tous les défenseurs de la vie.